



ACTU SAÔNE-ET-LOIRE ET RÉGION

CHALON/CHAGNY Traitement des déchets

Quand les restes de repas améliorent la qualité du sol

Lors du 13^e congrès de Méthéor à Chalon, association pour la valorisation des déchets, Isabelle Zdanevitch, ingénieure recherche, a expliqué les bienfaits des déchets de cuisine pour les sols appauvris. À condition qu'ils ne soient pas mélangés à des produits polluants.

1. Pourquoi les déchets organiques (d'origine végétale ou animale) sous forme de compost ou de digestat (résidus retraités après leur fermentation qui a servi à produire du biogaz) améliorent-ils la qualité du sol ?

« Les déchets issus des restes de repas servent à améliorer la qualité du sol car non seulement ils le fertilisent, mais ils aident à mieux retenir l'eau en période de sécheresse », indique Isabelle Zdanevitch, ingénieure recherche à l'Ineris (*), lors de sa conférence à Chalon, mardi, au congrès de l'association Méthéor. « Il y a aussi le rendement grâce à la fertilisation. Grâce à l'épandage du digestat retraité, un agriculteur bio a réduit de 90 % ses engrais. Ce n'est pas rien. »

2 Comment se fait le recyclage des déchets de cuisine ?

Il se fait via la méthanisation avec la production de biogaz ou le compostage, comme au Smet 71 (ECOCEA) à Chagny. Il existe 45 usines de ce type en France. « Mais on ne peut pas retourner au sol le digestat issu de la méthanisation sans le retraiter », précise-t-elle. Ce résidu est centrifugé et l'on conserve la partie liquide qui sert d'engrais car il contient de l'azote, du phosphore et de la potasse. L'autre partie (solide) sert de combustible après avoir été sé-



Philippe Testevuide, directeur d'ECOCEA à Chagny, montre le compost issu de son usine de transformation de déchets aux membres de Méthéor en visite. Photo JSL/Neal BADACHE

chée. Quant aux déchets compostés, ils doivent suivre des normes bien précises afin de garantir qu'ils n'ont pas été produits avec des substances contenant des polluants non-biodégradables et non biodégradés en quantité excessive.

3 Les normes françaises et européennes suffisent-elles à garantir la qualité des produits qui retournent dans le sol ?

Pas vraiment à entendre l'ingénieure. Elle a rapidement abordé le compostage des particuliers pour lequel elle déconseille « formellement » les restes de viande, de fromage et de poisson qui peuvent entraîner des maladies. Quant à la collecte séparée des collectivités, dont elle a fait une étude en 2012 à la demande du ministère de la Transition énergétique, elle constate qu'il vaudrait mieux

« trier les indésirables (métaux, verre, plastique...) ».

4 Quels sont les soucis de qualité rencontrés ?

« Le problème des digestats et des composts, c'est que la partie organique des déchets ménagers n'est pas majoritaire car ils sont mélangés avec d'autres produits comme les déchets verts ou des indésirables. » Même s'ils ne dépassaient pas les quantités autorisées par les normes, l'ingénieure a découvert des résidus de verre et du plastique. Car la grande distribution renvoie ses invendus alimentaires emballés dans du plastique. Isabelle Zdanevitch pointe aussi du doigt le digestat non composté en Allemagne qui comportait de la toxine botulique (bactérie mortelle) car la collecte n'avait pas été traitée rapidement. Elle indique aussi que l'Italie a interdit

“ Il faut retourner au sol un maximum de matières organiques pour en améliorer la qualité. ”

Isabelle Zdanevitch, ingénieure recherche à l'Ineris

l'épandage de digestat car « trop volatil ». On avait retrouvé des contaminants dans le compost de boue : résidus de médicaments, microplastiques inférieurs à 5 millimètres, etc.

D'où la nécessité d'engager une étude dès septembre 2019 pour instaurer une nouvelle norme.

Catherine ZAHRA

(* Institut national de l'environnement industriel et des risques.



LA RÉPONSE WEB

**Avez-vous
l'impression de
réduire le volume
de vos ordures
ménagères (après
tri) ces dernières
années ?**

57 % OUI

38 % NON

5 % JE NE SAIS PAS

**2 117 internautes ont
répondu sur lejsl.com**

**« Il fera 4 à 8 °C plus
chaud d'ici 2050 »**

« Le réchauffement climatique est sans précédent », alerte Jean Jouzel, climatologue membre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec). « Depuis 1900, le niveau des océans augmente de 3 mm par an et la température extérieure va augmenter de 4 à 5 °C en moyenne d'ici la fin du siècle. » Conséquences : des océans 30 % plus acides que le siècle dernier, un chiffre qui doublera d'ici la fin du siècle, des réfugiés climatiques, une insécurité alimentaire avec risques de conflits, une nature plus vulnérable, des problèmes de santé et d'environnement exacerbés avec des canicules récurrentes (6 à 8 °C plus chaud en 2050) et une raréfaction de l'eau (-70 %) et une baisse des niveaux des rivières de 30 à 60 %...



233 961 tonnes d'ordures ménagères

Depuis sa mise en route en 2015, l'usine ECOCEA à Chagny a traité 233 961 tonnes d'ordures ménagères (chiffres fin 2018) à partir desquelles elle a produit :

- > 60 Gwh. Son usine de méthanisation a été la première en France à distribuer le biogaz via les installations de GRDF, notamment à l'usine de Terreal située à proximité. 39 millions

de m³ de biométhane sont produits par an, soit l'équivalent de la consommation en gaz d'une ville de 40 000 habitants.

- > 48 680 tonnes de compost normé et valorisé en agriculture locale via une convention avec la coopérative Bourgogne du sud. L'agriculteur le plus proche est situé à 2 km de l'usine.

Aujourd'hui, le Smet couvre les collectes de 359 668 habi-

tants situés dans l'est du département de la Saône-et-Loire, qui représentent 73 000 tonnes d'ordures ménagères.

Le Smet a pour objectif d'apporter des solutions alternatives à l'enfouissement, sachant que l'État a fixé dans sa loi pour la transition énergétique et la croissance verte l'objectif de 65 % de recyclage des déchets ménagers.



ECOCEA reçoit à Chagny 73 000 tonnes d'ordures ménagères par an, produites par 359 668 habitants. Photo JSL/Neal BADACHE